

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC VAUDREUIL-SOULANGES  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

**Séance ordinaire du 8 septembre 2025**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe tenue le lundi, 8 septembre 2025 à 19h30 à la salle Maurice-Ravary du Centre Sportif Soulanges situé au 100, rue des Loisirs à Saint-Polycarpe.

Sont présents à cette séance les membres du conseil François Lalonde, Jean-Pierre Ménard, Maxime Gamelin, Annie Robichaud, Laurent Barsalou, Patrice Schoune formant quorum sous la présidence du Maire Jean-Yves Poirier.

Autre(s) personne(s) présente(s) : Éric Lachapelle, directeur général et greffier-trésorier, et Janye Gauthier, adjointe à la direction générale et greffière adjointe.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire Jean-Yves Poirier déclare la séance ouverte à 19h30.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2025-09-586

Le maire Jean-Yves Poirier procède à l'adoption de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 8 septembre 2025;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 septembre 2025 tel que rédigé, soit :

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3. GREFFE**

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2025

3.2 Dépôt de la correspondance

3.3 Appui pour la demande d'autorisation pour le dépôt d'un projet au Fonds régions et ruralité – Volet 4 - Sainte-Justine-de-Newton

3.4 Ordre de changement et autorisation de paiement - DUNTON RAINVILLE, AVOCATS - CONSULTATION POUR LA MISE À JOUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 204-2024 VISANT LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE DÉDIÉE À LA VIDANGE DES ÉTANGS AÉRÉS

**4. RESSOURCES HUMAINES**

4.1 FIN D'EMPLOI - EMPLOYÉS D'ÉTÉ 2025

**5. FINANCES**

- 5.1 Approbation des listes de déboursés et des transferts budgétaires - août 2025
- 5.2 Approbation du compte de dépenses du directeur général et greffier-trésorier - août 2025
- 5.3 Retour au surplus non affecté des soldes inutilisés de surplus affectés – Projets d'investissement fermés au 31 décembre 2024
- 5.4 Utilisation du surplus affecté 2024 pour le financement des dépenses du projet d'investissement – Parc Rémi-Gauthier
- 5.5 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT AU MONTANT DE 1 401 300\$ QUI SERA RÉALISÉ LE 17 SEPTEMBRE 2025
- 5.6 DÉPÔT - RAPPORT FINANCIER 2024
- 5.7 DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE AUX CITOYENS DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2024

## **6. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**

- 6.1 OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - ARCHITECTE LABONTÉ MARCIL S.E.N.C. - APPEL D'OFFRES 2025-SP-003 | SERVICES PROFESSIONNELS (INGÉNIEURS ET ARCHITECTE) POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS, DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CASERNE INCENDIE ET D'UN ATELIER MUNICIPAL À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

## **7. SERVICES URBAINS**

- 7.1 OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - 9217-4945 QUÉBEC INC. - APPEL D'OFFRES 2023-004 - SERVICES DE DÉNEIGEMENT DES PROPRIÉTÉS MUNICIPALES
- 7.2 OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - CARGILL SEL, SÉCURITÉ ROUTIÈRE, DIVISION DE CARGILL LIMITÉE - APPEL D'OFFRES 2023-006 - FOURNITURE, CHARGEMENT ET TRANSPORT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉS (CHLORURE DE SODIUM)
- 7.3 OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - PÉTROLE LÉGER INC.- APPEL D'OFFRES 2024-008 - FOURNITURE ET LIVRAISON DE CARBURANTS ESSENCE ET DIESEL
- 7.4 Ratification - Octroi de contrat et autorisation de paiement - Brabant Construction Inc.

## **8. URBANISME ET AMÉNAGEMENT**

- 8.1 Demande - Dérogation mineure 2025-06
- 8.2 Demande - Dérogation mineure 2025-07

## **9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

- 9.1 OCTROI DE MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - ACHAT D'UN SERVICE CLÉS EN MAIN D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

9.2 ORDRE DE CHANGEMENT - TREMBLAY MÉNARD LETTRAGE ET ENSEIGNES

10. RÈGLEMENTS

10. Adoption - RÈGLEMENT NO 164-2018-01 REMPLAÇANT LE  
1 RÈGLEMENT CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE  
NO 164-2018 (RMH 460)

10. Adoption - RÈGLEMENT NUMÉRO 205-2025-01 MODIFIANT 205-  
2 2025 RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES  
VÉHICULES-OUTILS

11. AFFAIRES DIVERSES

12. PAROLE AUX CONSEILLERS

13. PAROLE AU MAIRE

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE ordinaire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.  
3.1

**GREFFE**  
**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AOÛT 2025**

2025-09-587

Conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2025 est déposé lors de la présente séance;

Il est proposé par la conseillère Annie Robichaud  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.2

**DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

| DATE        | EXPÉDITEUR                                | OBJET                                                                                             | SIGNATAIRE                               |
|-------------|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|
| 6 août 2025 | Virginie Forgues                          | Résolution d'appui à un retour sécuritaire et complet des activités de contrôle routier au Québec | Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil |
| 6 août 2025 | Christine Dufour, adjointe administrative | Résolution d'appui à un retour sécuritaire et complet des activités de contrôle routier au Québec | Municipalité de Saint-Siméon             |

|                 |                                                                          |                                                                                                                                                                                             |                                                               |
|-----------------|--------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|
| 12 août<br>2024 | Danielle Glode,<br>directrice<br>générale et<br>greffière-<br>trésorière | Appui à un retour<br>sécuritaire et<br>complet des<br>activités de<br>contrôle routier au<br>Québec                                                                                         | Municipalité de<br>Saint-Télesphore                           |
| 18 août<br>2025 | Carianne Lemire<br>Gabriel Leclair<br>Annie Vinet                        | Festin des<br>Récoltes 2025 -<br>Demande de<br>partenariat                                                                                                                                  | ARAMO                                                         |
| 27 août<br>2025 | Sherron Kollar,<br>directrice<br>générale et<br>greffière-<br>trésorière | Dénonciation des<br>déversements et<br>dépôts illégaux de<br>contaminants sur<br>les terres<br>agricoles et<br>demande<br>d'intervention<br>immédiate du<br>ministère de<br>l'environnement | Municipalité de<br>Saint-Roch-<br>Ouest                       |
| 27 août<br>2025 | Mélanie Jodoin,<br>adjointe à la<br>direction                            | Dénonciation des<br>déversements et<br>dépôts illégaux de<br>contaminants sur<br>les terres<br>agricoles et<br>demande<br>d'intervention<br>immédiate du<br>ministère de<br>l'environnement | Municipalité de<br>la Paroisse de<br>Très-Saint-<br>Sacrement |
| 28 août<br>2024 | Julie Côté,<br>adjointe juridique                                        | Dénonciation des<br>déversements et<br>dépôts illégaux de<br>contaminants sur<br>les terres<br>agricoles et<br>demande<br>d'intervention<br>immédiate du<br>ministère de<br>l'environnement | Ville de Rigaud                                               |

3.3

**APPUI POUR LA DEMANDE D'AUTORISATION POUR LE DÉPÔT D'UN PROJET AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET 4 - SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON**

2025-09-588

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE les organismes municipaux de Sainte-Justine-de-Newton et de Saint-Polycarpe désirent présenter un projet de création d’une nouvelle régie dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde

ET RÉSOLU

QUE le conseil de Saint-Polycarpe s'engage à participer au projet de création d'une nouvelle régie intermunicipale de l'eau ;

QUE le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;

QUE le conseil nomme la municipalité Sainte-Justine-de-Newton, organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

QUE le conseil désigne le directeur général et greffier-trésorier pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.4                    **ORDRE DE CHANGEMENT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - DUNTON RAINVILLE, AVOCATS - CONSULTATION POUR LA MISE À JOUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 204-2024 VISANT LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE DÉDIÉE À LA VIDANGE DES ÉTANGS AÉRÉS**

2025-09-589        CONSIDÉRANT la résolution 2025-06-525 pour l'octroi du contrat à Dunton Rainville pour la CONSULTATION POUR LA MISE À JOUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 204-2024 VISANT LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE DÉDIÉE À LA VIDANGE DES ÉTANGS AÉRÉS;

CONSIDÉRANT QUE des montants supplémentaires doivent s'ajouter au prix du contrat initial;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER l'ordre de changement numéro 1;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à DUNTON RAINVILLE, AVOCATS un montant maximal de 335\$ taxes incluses, portant le montant total autorisé à 3899.23\$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-414-00-411.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.                    **RESSOURCES HUMAINES**  
4.1                    **FIN D'EMPLOI - EMPLOYÉS D'ÉTÉ 2025**

2025-09-590        CONSIDÉRANT QUE la dernière journée du camp de jour 2025 était le 15 août 2025;

CONSIDÉRANT QUE les employés 70-0058, 70,0059, 70-0061, 70-0062 et 70-0063 ont cessé de travailler à titre de d'accompagnateurs spécialisés, en date du 15 août 202;

CONSIDÉRANT QUE l'employée 70-0036 a cessé de travailler à titre de coordonnatrice du camp de jour, en date du 23 août 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'employé 70-0040 a cessé de travailler à titre de préposé à l'urbanisme, en date du 23 août 2025.

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou  
ET RÉSOLU

DE RATIFIER la fin d'emploi des employés 70-0058, 70,0059, 70-0061, 70-0062, 70-0063 à titre d'accompagnateurs spécialisés au camp de jour en date du 15 août 2025;

DE RATIFIER la fin d'emploi de l'employée 70-0036 à titre de coordonnatrice du camp de jour en date du 23 août 2025;

DE RATIFIER la fin d'emploi de l'employé 70-0040 à titre de préposé à l'urbanisme en date du 23 août 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.  
5.1

**FINANCES**  
**APPROBATION DES LISTES DE DÉBOURSÉS ET DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES - AOÛT 2025**

2025-09-591

CONSIDÉRANT les listes des comptes payés et à payer et la liste numéro 2025-09 des transferts budgétaires du mois d'août 2025 déposées lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Maxime Gamelin  
ET RÉSOLU

D'APPROUVER les listes des comptes payés et à payer et la liste numéro 2025-09 des transferts budgétaires du mois d'août 2025;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à effectuer les paiements des comptes inscrits totalisant un montant de 907 959,03 \$, soit :

|                                                              |                      |
|--------------------------------------------------------------|----------------------|
| Chèques émis par la municipalité                             | 39 387,65 \$         |
| Paielements électroniques par Accès D'Affaires de Desjardins | 570 554,19 \$        |
| Salaires nets                                                | 81 251,62 \$         |
| Paielements par dépôts directs                               | 216 765,57 \$        |
| <b>TOTAL</b>                                                 | <b>907 959,03 \$</b> |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Éric Lachapelle, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

\_\_\_\_\_  
Éric Lachapelle  
Directeur général et greffier-trésorier

5.2

**APPROBATION DU COMPTE DE DÉPENSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER - AOÛT 2025**

2025-09-592

CONSIDÉRANT le compte de dépenses d'Éric Lachapelle, directeur général et greffier-trésorier, totalisant un montant de 148,53 \$ pour le mois d'août 2025 déposé à la présente séance;

Il est proposé par le conseiller le conseiller François Lalonde  
ET RÉSOLU

D'APPROUVER le compte de dépenses du mois de août 2025 du directeur général et greffier-trésorier;

D'AUTORISER, à même le poste budgétaire 02 130 00 310, le paiement de 148,53 \$ au directeur général et greffier-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.3                    **RETOUR AU SURPLUS NON AFFECTÉ DES SOLDES INUTILISÉS DE SURPLUS AFFECTÉS – PROJETS D'INVESTISSEMENT FERMÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024**

2025-09-593        CONSIDÉRANT QUE l'exercice financier 2024 est maintenant terminé et que les travaux de vérification comptable ont été complétés ;

CONSIDÉRANT QUE certains projets d'investissement ont été officiellement fermés au 31 décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE des soldes demeurent dans les surplus affectés à ces projets et qu'ils ne sont plus requis ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire retourner ces montants au surplus non affecté afin de les rendre disponibles pour de futurs projets ;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune  
ET RÉSOLU

D'autoriser le retour au surplus non affecté des soldes inutilisés des surplus affectés liés aux projets d'investissement fermés au 31 décembre 2024;

Que les montants retournés soient ceux identifiés dans le rapport de clôture des projets d'investissement, déposé suite à l'audit de l'exercice financier 2024;

Que le service des finances procède aux écritures comptables nécessaires afin de refléter cette décision dans les états financiers de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.4                    **UTILISATION DU SURPLUS AFFECTÉ 2024 POUR LE FINANCEMENT DES DÉPENSES DU PROJET D'INVESTISSEMENT – PARC RÉMI-GAUTHIER**

2025-09-594        CONSIDÉRANT QUE des dépenses ont été engagées au cours de l'année 2024 dans le cadre du projet d'investissement Parc Rémi-Gauthier ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déjà affecté un surplus à ce projet dans le budget ou dans une résolution antérieure ;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses réalisées respectent les objectifs et les montants prévus pour le projet ;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard  
ET RÉSOLU

D'autoriser l'utilisation du surplus affecté 2024 pour couvrir les dépenses encourues dans le cadre du projet d'investissement Parc Rémi-Gauthier ;

Que cette affectation serve au financement des dépenses déjà effectuées ou à venir en lien avec ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.5

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE  
RELATIVEMENT À UN EMPRUNT AU MONTANT DE 1 401 300\$ QUI  
SERA RÉALISÉ LE 17 SEPTEMBRE 2025

2025-09-595

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint Polycarpe souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 401 300 \$ qui sera réalisé le 17 septembre 2025, réparti comme suit :

| Règlements d'emprunts # | Pour un montant de \$ |
|-------------------------|-----------------------|
| 160-2017                | 875 900 \$            |
| 163-2018                | 525 400 \$            |

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 160-2017 et 163-2018, la Municipalité de Saint-Polycarpe souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;  
Il est proposé par le conseiller François Lalonde  
ET RÉSOLU

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 17 septembre 2025;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 17 mars et le 17 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

|       |              |                   |
|-------|--------------|-------------------|
| 2026. | 69 200 \$    |                   |
| 2027. | 72 100 \$    |                   |
| 2028. | 75 000 \$    |                   |
| 2029. | 78 200 \$    |                   |
| 2030. | 81 500 \$    | (à payer en 2030) |
| 2030. | 1 025 300 \$ | (à renouveler)    |

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 160-2017 et 163-2018 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 17 septembre 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



5.6

#### **DÉPÔT - RAPPORT FINANCIER 2024**

2025-09-596

CONSIDÉRANT QUE les dispositions contenues aux articles 176 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27-1) exigent la préparation et la présentation aux membres du conseil municipal du rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre précédent;

CONSIDÉRANT QUE cette présentation doit également inclure les états financiers de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT le dépôt et la présentation aux membres du conseil municipal, préalablement à la présente séance, des états financiers de la Municipalité préparés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2024;

Il est proposé par la conseillère Annie Robichaud  
ET RÉSOLU

DE PRENDRE ACTE du dépôt du rapport financier de la Municipalité de Saint-Polycarpe préparé par la firme Raymond Chabot Grant Thornton, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024;

D'APPROUVER le rapport financier ;

DE TRANSMETTRE une copie ainsi qu'une copie de la présente résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), pour information et suivi ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.7

#### **DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE AUX CITOYENS DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2024**

2025-09-597

CONSIDÉRANT les dispositions contenues à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec (R.L.R.Q., c. C-27.1) qui stipulent que le Maire doit faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre précédent ainsi que ceux contenus au rapport de l'auditeur externe mandaté par la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions contenues aux articles 176 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) exigent la préparation et la présentation aux membres du conseil municipal, du rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre précédent;

Le Maire fait lecture de son rapport sur les faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur externe de la Municipalité, pour la période terminée le 31 décembre 2024.

Il est proposé par le conseiller Maxime Gamelin  
ET RÉSOLU

DE PROCÉDER à la publication de tel rapport sur le site Web de la Municipalité de SaintPolycarpe, pour consultation par toute personne intéressée ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6.

#### **SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**

6.1

OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - ARCHITECTE LABONTÉ MARCIL S.E.N.C. - APPEL D'OFFRES PUBLIC 2025-SP-003 | SERVICES PROFESSIONNELS (INGÉNIEURS ET ARCHITECTE) POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS, DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CASERNE INCENDIE ET D'UN ATELIER MUNICIPAL À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

2025-09-598

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe a procédé à l'appel d'offres public 2025-SP-003 pour des services professionnels (ingénieurs et architecte) pour la préparation des plans et devis, dans le cadre de la construction d'une nouvelle caserne incendie et d'un atelier municipal à la municipalité de Saint-Polycarpe ;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions s'est déroulée le 21 août 2025;

CONSIDÉRANT QUE cinq (5) entreprises ont déposés une soumission dans les délais prescrits:

| SOUSSIONNAIRES                                             |
|------------------------------------------------------------|
| 1. Consortium non-juridiquement organisé : L2C + TLA + MRA |
| 2. Atelier SENS architecture fondamentale Inc.             |
| 3. Prisme et DKA                                           |
| 4. J.Dagenais Architecte                                   |
| 5. Les architectes Labonté Marcil SENC                     |

CONSIDÉRANT l'estimation de 740 739,00\$, taxes incluses ;

CONSIDÉRANT la recommandation de Gespro Groupe-Conseil, d'octroyer le contrat à l'entreprise ayant obtenue le meilleur pointage en fonction de la formule suivante :

$$\frac{(\text{Pointage interimaire} + 20) \times 10\,000}{\text{Prix}}$$

CONSIDÉRANT les notes obtenues et la recommandation du comité de sélection ;

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou  
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Architecte Labonté Marcil S.E.N.C. pour l'appel d'offres 2025-SP-003 ;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à l'entreprise Architecte Labonté Marcil S.E.N.C. un montant maximal de 584 533.00\$ taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 23 035 00 411, financé à même le surplus non affecté;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.  
7.1

SERVICES URBAINS  
OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - 9217-4945 QUÉBEC INC. - APPEL D'OFFRES 2023-004 - SERVICES DE DÉNEIGEMENT DES PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

2025-09-599

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe a procédé à l'appel d'offres public 2023-004 pour les services de déneigement des propriétés municipales ;

CONSIDÉRANT la résolution 2023-09-264 pour l'octroi du contrat pour une première année à l'entreprise 9217-4945 Québec Inc. ;

CONSIDÉRANT la résolution 2024-09-240 pour l'octroi du contrat pour une deuxième année à l'entreprise 9217-4945 Québec Inc. ;

CONSIDÉRANT QUE la volonté du conseil de poursuivre pour une troisième année (deuxième année d'option) avec 9217-4945 Québec Inc. pour le services de déneigement des propriétés municipales ;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise 9217-4945 Québec Inc. pour la deuxième année d'option, d'un montant de 35 000\$ plus les taxes (40 241,25\$ taxes incluses) ;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard  
ET RÉSOLU

D'OCTROYER pour une deuxième année d'option, le contrat à l'entreprise 9217-4945 Québec Inc. pour les services de déneigement des propriétés municipales;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à l'entreprise 9217-4945 Québec Inc. un montant maximal de 40 241,25 \$ taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 02 330 00 443;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.2

**OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - CARGILL SEL, SÉCURITÉ ROUTIÈRE, DIVISION DE CARGILL LIMITÉE - APPEL D'OFFRES PUBLIC 2023-006 - FOURNITURE, CHARGEMENT ET TRANSPORT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES (CHLORURE DE SODIUM)**

2025-09-600

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe a procédé à l'appel d'offres 2023-006 pour la fourniture, chargement et transport de sel de déglacage des chaussées (Chlorure de sodium) ;

CONSIDÉRANT la résolution 2023-09-267 pour l'octroi du contrat pour une première année à l'entreprise Cargill Sel, Sécurité Routière, division de Cargill Limitée ;

CONSIDÉRANT la résolution 2024-09-241 pour l'octroi du contrat pour une deuxième année à l'entreprise Cargill Sel, Sécurité Routière, division de Cargill Limitée ;

CONSIDÉRANT QUE la volonté du conseil de poursuivre pour une troisième année (deuxième année d'option) avec Cargill Sel, Sécurité Routière, division de Cargill Limitée pour la fourniture, chargement et transport de sel de déglacage des chaussées (Chlorure de sodium) ;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise Cargill Sel, Sécurité Routière, division de Cargill Limitée pour la deuxième année d'option, d'un montant de 74 732,00\$ plus les taxes (85 923,12\$ taxes incluses) ;

Il est proposé par le conseiller Maxime Gamelin  
ET RÉSOLU

D'OCTROYER pour une deuxième année d'option, le contrat à l'entreprise Cargill Sel, Sécurité Routière, division de Cargill Limitée pour la fourniture, chargement et transport de sel de déglacage des chaussées (Chlorure de sodium) ;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à l'entreprise Cargill Sel, Sécurité Routière, division de Cargill Limitée un montant maximal de 85 923,12\$ taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 02 330 00 622 ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.3

**OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - PÉTROLE LÉGER INC.- APPEL D'OFFRES 2024-008 - FOURNITURE ET LIVRAISON DE CARBURANTS ESSENCE ET DIESEL**

2025-09-601

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe a procédé à l'appel d'offres 2024-008 pour la fourniture et livraison de carburants essence et diesel ;

CONSIDÉRANT la résolution 2024-09-242 pour l'octroi du contrat pour une première année à l'entreprise l'entreprise Pétrole Léger Inc ;

CONSIDÉRANT QUE la volonté du conseil de poursuivre pour une deuxième année (première année d'option) avec l'entreprise Pétrole Léger Inc pour la fourniture et livraison de carburants essence et diesel ;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise Pétrole Léger Inc. pour la première année d'option, d'un montant de 47 100,00 taxes incluses ;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune  
ET RÉSOLU

D'OCTROYER pour une première année d'option, le contrat à Pétrole Léger Inc. pour l'appel d'offres 2024-008 pour la fourniture et la livraison de carburants essence et diesel;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à l'entreprise Pétrole Léger Inc. un montant maximal de 47 100,00\$ taxes incluses, à même les postes budgétaires suivants : 222 011 631 - 222 020 631 - 232 020 631 - 233 020 631 - 241 200 631 - 241 300 631 - 241 400 631 - 241 500 631 - 261 000 631

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.4

**RATIFICATION - OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - BRABANT CONSTRUCTION INC.**

2025-09-602

CONSIDÉRANT QUE la vente d'un terrain à Développement MB3 INC. ;

CONSIDÉRANT QUE du béton a été trouvé sur le terrain;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard  
ET RÉSOLU

DE RATIFIER l'octroi de contrat à Brabant Construction Inc. pour l'évacuation du béton;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à l'entreprise Brabant Construction Inc. un montant maximal de 10 238,28\$ taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 02-130-01-522.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.5                                    **OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - GLOBAL INDUSTRIAL CANADA - L'ACHATS D'ABREUVOIRS EXTÉRIEURS**

2025-09-603                    CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire procéder au changement des fontaines d'eau extérieurs dans certains parcs de la Municipalité;

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'entreprise Global industrial Canada;

Il est proposé par la conseillère Annie Robichaud  
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Global Industrial Canada pour l'achats d'abreuvoirs extérieurs;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à l'entreprise Global Industrial Canada un montant maximal de 11 408.99 \$ taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 23-080-00-721;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.  
8.1                                    **URBANISME ET AMÉNAGEMENT**  
**DEMANDE - DÉROGATION MINEURE 2025-06**

2025-09-604                    CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée le 17 juin 2025 pour le lot 3 765 035 (15-17, rue Sainte-Catherine) du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation mineure vise à permettre l'agrandissement du bâtiment existant dont la marge de recul arrière sera à une distance de 3,77 m au lieu de 7,6 m comme prescrit par la grille des usages et des normes de la zone C1-33.;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation ne portera pas de préjudices à autrui;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure 2025-06 présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

Il est proposé par le conseiller Maxime Gamelin  
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure 2025-06 pour le lot 3 765 035 (15-17, rue Sainte-Catherine) du cadastre du Québec afin de permettre l'agrandissement du bâtiment existant dont la marge de recul arrière sera à une distance de 3,77 m au lieu de 7,6 m comme prescrit par la grille des usages et des normes de la zone C1-33.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.2                                    **DEMANDE - DÉROGATION MINEURE 2025-07**

2025-09-605                    CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée le 14 août 2025 pour le lot 4 802 163 ( 62, rue A.-Pharand) du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation mineure vise à permettre l'aménagement de l'aire de stationnement dont le pourcentage d'espace vert résultant sera de 42 % au lieu de 50 % comme prescrit à l'article 12.12.1 du règlement de zonage 113-2012;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation ne portera pas de préjudices à autrui;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure 2025-07 présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou  
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure 2025-07 pour le lot 4 802 163 ( 62, rue A.-Pharand) du cadastre du Québec afin de permettre l'aménagement de l'aire de stationnement dont le pourcentage d'espace vert résultant sera de 42 % au lieu de 50 % comme prescrit à l'article 12.12.1 du règlement de zonage 113-2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.  
9.1

**SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**  
**OCTROI DE MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC -**  
**ACHAT D'UN SERVICE CLÉS EN MAIN D'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

2025-09-606

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe a présenté une demande d'adhésion en cours de contrat à l'Union des Municipalités du Québec pour joindre son regroupement d'achat et le contrat octroyé suite à l'appel d'offres public ECLA-DSP-2023, pour un achat regroupé d'un service clés en main visant la conversion de luminaires décoratifs de rue et/ou d'éclairage pour les terrains sportifs, en luminaires à technologie DEL;

CONSIDÉRANT les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de services clé en main;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au "Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement" adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire joindre le contrat en cours visant la conversion de luminaires décoratifs de rue et/ou d'éclairage pour les terrains sportifs, en luminaires à technologie DEL, à compter la date d'adoption de la présente et jusqu'à son échéance, fixée au 17 juin 2026.

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune  
ET RÉSOLU

D'APPROUVER QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe se joigne au regroupement d'achat de l'UMQ et au contrat en vigueur, et ce, pour la période allant de la date d'adhésion jusqu'au 17 juin 2026, afin d'assurer son approvisionnement en luminaires décoratifs et/ou pour terrains sportifs à technologie DEL, dans les quantités nécessaires à ses activités;

D'AUTORISER la Municipalité de Saint-Polycarpe à compléter pour l'UMQ les fiches techniques d'inscription qui lui seront transmises, afin de préciser les quantités estimées dont elle prévoit avoir besoin;

DE S'ENGAGER à respecter les termes du contrat émis par l'UMQ avec les fournisseurs adjudicataires, comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat a été octroyé, et à procéder à l'achat des produits inscrits, selon les quantités indiquées dans les formulaires;

DE RECONNAÎTRE que l'UMQ percevra directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants, tel que précisé dans le document d'appel d'offres;

DE TRANSMETTRE un exemplaire de la présente résolution à l'Union des municipalités du Québec.

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à l'adjudicataire un montant maximal de 154 055.31 \$ taxes incluses, à même le poste budgétaire 23-080-02-411, financé à même le fond de roulement sur une période de 10 ans ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.2                    **ORDRE DE CHANGEMENT - TREMBLAY MÉNARD LETTRAGE ET ENSEIGNES**

2025-09-607        CONSIDÉRANT la résolution 2025-06-541 octroyant le contrat de fabrication et installation des enseignes d'entrée de ville à l'entreprise Tremblay Ménard Lettrage et Enseignes;

CONSIDÉRANT l'ajout de vinyle réfléchif sur les 8 enseignes d'entrée de ville secondaires;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER l'ordre de changement numéro 1;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à l'entreprise Tremblay Ménard Lettrage et Enseigne un montant supplémentaire maximal de 2 586.94 \$ taxes incluses à même le poste budgétaire 23-040-00-729 financé par le fonds de roulement sur une période de 10 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.                    **RÈGLEMENTS**  
10.1                    **ADOPTION - RÈGLEMENT NO 164-2018-01 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE NO 164-2018 (RMH 460)**

2025-09-608        CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par le conseiller monsieur Laurent Barsalou, et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du conseil municipal du 11 août 2025, le tout conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1)

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont disponibles pour consultation sur le site internet depuis le début de la séance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Maxime Gamelin  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le RÈGLEMENT NO 164-2018-01 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE NO 164-2018 (RMH 460).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.2                    **ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 205-2025-01 MODIFIANT 205-2025 RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS**

2025-09-609            CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par le conseiller monsieur Laurent Barsalou, et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du conseil municipal du 11 août 2025, le tout conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1)

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont disponibles pour consultation sur le site internet depuis le début de la séance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le RÈGLEMENT NUMÉRO 205-2025-01 MODIFIANT 205-2025 RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.                    **PAROLE AUX CONSEILLERS**

La conseillère Annie Robichaud souligne le succès de la journée familiale tenue au mois d'août.

Le conseiller Jean-Pierre Ménard remercie les bénévoles ayant contribué à l'événement et souligne également le travail des employés ainsi que celui des pompiers. Il rappelle que des verres à l'effigie des pompiers sont disponibles à l'Hôtel de Ville. Enfin, il mentionne la tenue du gala des pompiers, prévu pour le 20 septembre prochain.

13.                    **PAROLE AU MAIRE**

Le maire, Jean-Yves Poirier, est revenu sur le succès de la fête familiale. Il a également souligné le 100<sup>e</sup> anniversaire d'un résident de Saint-Polycarpe.

**Le conseiller Maxime Gamelin quitte à 20h15**

Monsieur Poirier a ensuite abordé la question des affaissements sur la rue Élie-Auclair.



**Le conseiller Maxime Gamelin reprend son siège à 20h16**

14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du conseil.  
Les questions et/ou commentaires adressés par les citoyens aux membres du conseil portaient sur les sujets suivants :

- Travaux à effectuer au 1193 Élie-Auclair
- Lait 2% pour le café
- Date de sorti du prochain LIEN
- Cabanon non conforme
- Scellement de fissure sur les routes autour de la rivière

15. **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

2025-09-610 À 20h40 l'ordre du jour étant épuisé;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde  
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance ordinaire du 8 septembre 2025.  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général et  
greffier-trésorier

Le Maire

\_\_\_\_\_  
Éric Lachapelle

\_\_\_\_\_  
Jean-Yves Poirier

Je, Jean-Yves Poirier, atteste que  
la signature du présent procès-  
verbal équivaut à la signature par  
moi de toutes les résolutions qu'il  
contient au sens de l'article 142(2)  
du *Code municipal du Québec*